

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE****SEANCE VENDREDI 30 JANVIER 2026****CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	11
Procurations :	3
Absente :	1

L'an deux mille vingt-six et le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie Madame à BEILLA-PANTEL Emilie à Madame Sandrine CONSTANT, Madame GOEURY Béatrice à Madame SOULIER Anne.

Absente : DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

6 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 - REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX SITUÉS AU-DESSUS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE PAUL ELUARD

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban souhaite réhabiliter les logements se trouvant au-dessus de l'école publique Paul Eluard.

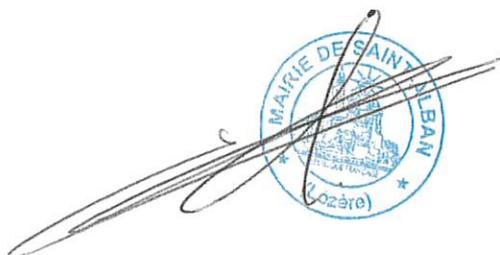
Le coût estimatif des travaux y compris la maîtrise d'œuvre s'élève à 173 000 € Hors Taxes.

Le plan de financement est le suivant :

Désignation	%	€ HT
État (DETR, DSIL, Fond Vert...)	40.00%	69 200.00 €
Région	10.00%	17 300.00 €
Département	30.00%	51 900.00 €
Autofinancement	20.00%	34 600.00 €
TOTAL	100	173 000,00 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement ci-dessus énoncé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire a sollicité subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.



Le Maire,

Samuel SOULIER